

bilan de l'expérience des plans de développement durable du point de vue de la relation agriculture-environnement

**par Régis Ambroise¹, Michel Barnaud²,
Odette Manchon³ et Georges Vedel⁴**

témoignages d'agriculteurs par Arnault Villaret²

1. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement-DNP
20, av. de Ségur, 75032 Paris 07 SP
dnp.dir@environnement.gouv.fr

2. Institut de l'élevage

3. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

4. Association nationale pour le développement agricole

Cellule nationale d'animation des Plans de développement durable

Du bilan général de l'expérience des plans de développement durable (PDD), nous voudrions relever pour cet article quelques éléments particuliers concernant la relation agriculture-environnement. En effet, entre le début et la fin de l'expérimentation, les points de vue ont évolué du fait des travaux réalisés en commun entre agriculteurs, agronomes et environnementalistes. On retrouve l'évolution de ces idées dans les projets qui se mettent en place, comme les deux qui sont racontés ici.

Agriculture « respectueuse de l'environnement » ou agriculture « partenaire de la nature »

La notion d'agriculture « respectueuse de l'environnement » conduit à s'intéresser de façon privilégiée à la réduction des impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Elle ne met pas suffisamment en valeur cette spécificité de l'agriculture par rapport à d'autres secteurs d'activités : le *capital principal de l'agriculture est la nature*. L'agriculture durable cherche à produire en combinant au mieux l'ensemble des éléments naturels et des énergies renouvelables pour limiter l'appel aux matières premières et énergies non renouvelables. La notion d'agriculture « partenaire de la nature » semble de ce point de vue plus explicite : plus autonome par rapport aux énergies non renouvelables, plus économe pour être rentable et moins polluante. C'est ce qu'ont recherché les agriculteurs dans les zones de grande culture où se mettent en place des systèmes fondés sur les principes de la production intégrée, dans les zones d'élevage où les agriculteurs cherchent à renouer avec des systèmes à l'herbe et dans les zones de montagne où le travail consiste en grande partie à mieux valoriser les pâturages et les estives avec, notamment, des parcs clôturés.

Si on analyse l'ensemble des projets mis en place dans des situations très variées, on se rend compte qu'il existe quelques constantes. Tous cherchent à :

- favoriser une *diversité suffisante* des productions animales, des cultures annuelles et des cultures pérennes, et à travailler sur les meilleures combinaisons entre ces ateliers (intérêt du fumier pour les cultures, paille pour les animaux, etc.) ou au sein de chaque atelier (intérêt des rotations, des légumineuses, choix génétiques, etc.) ;

- *organiser le territoire* de la façon la plus adéquate pour que s'expriment au mieux les potentialités des parcelles et pour favoriser les processus de régulation naturelle (abri pour les auxiliaires, bandes enherbées, etc.) ;

- *choisir les itinéraires techniques, le matériel et les bâtiments* les mieux adaptés à ces objectifs.

La rentabilité économique reste souvent équivalente du fait de la baisse des charges, qui compense l'éventuelle baisse des rendements sauf quand le régime réglementaire et financier favorise trop les systèmes intensifs (exemples : prime maïs, prime à l'irrigation). Cette rentabilité s'améliore encore quand les agro-écosystèmes mis en place peuvent trouver une valorisation de la qualité des produits ou des espaces ainsi créés. Nous retiendrons donc de ces travaux ceci :

une agriculture partenaire de la nature peut être une agriculture économiquement viable ; un environnement de qualité constitue un facteur de production favorable à l'économie agricole sous réserve de savoir l'utiliser.

Sur la base de tels agro-écosystèmes, il devient plus facile de :

- prendre en compte les *politiques particulières de protection* de tel ou tel milieu, ou espèce, nécessaires à une bonne dynamique des grands équilibres écologiques ou de tel élément identitaire du paysage, et de les intégrer dans le système de production avec des financements particuliers ;

- *incorporer dans les choix de l'agriculteur les demandes sociales particulières concernant la nature*, par exemple organiser l'espace de production de façon à valoriser tel gibier correspondant à une demande locale ou telle espèce emblématique de la région, par exemple la cigogne en Alsace, ou tel sport nature en prévoyant d'ouvrir les parcelles ou chemins au public.

Ainsi, les projets des agriculteurs sont étudiés pour tenter de mettre en résonance sur l'ensemble de la surface qu'ils utilisent, ces trois conceptions de la nature mises au service de logiques de *production*, de logiques de *protection*, ou de dynamiques de *développement local*.

L'expérience des plans de développement durable

A partir de 1993, une expérience originale menée à l'initiative du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation s'est déroulée dans une soixantaine de petites régions de France, mobilisant au total 1 200 agriculteurs et leurs conseillers. Il s'agissait avec l'aide de l'Union européenne, du ministère de l'Environnement, de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR), du Centre national pour l'aménagement des structures agricoles (CNASEA), des collectivités territoriales et des organisations agricoles de tester la faisabilité d'un nouveau type de développement agricole : les plans de développement durable (PDD). L'ANDA (Association nationale pour le développement agricole) a largement soutenu cette opération et a hébergé la cellule d'animation nationale.

Les objectifs

Il s'agissait de tester la possibilité de faire évoluer les systèmes de production dans le sens du développement durable à partir d'une approche globale de l'exploitation et en liaison avec les enjeux du territoire dans lequel elle est située. L'expérience se fixait comme objectif de mettre en place des systèmes d'exploitation cohérents et durables du point de vue des trois fonctions que les agriculteurs assurent simultanément dans la société :

- économique, en tant que producteurs de biens alimentaires et non alimentaires ;
- écologique, en tant que gestionnaires de l'espace ;
- sociale, en tant qu'acteurs du monde rural.

Les principes

La participation des agriculteurs aux PDD s'est organisée autour des quelques principes de base suivants :

Le volontariat

L'appel d'offre s'est adressé à des agriculteurs qui souhaitaient s'engager dans une démarche nouvelle ou qui avaient déjà entamé une réflexion sur l'évolution de l'agriculture.

Le travail en groupes

Pour des raisons d'efficacité, des groupes ont été constitués et, pour chacun,

un animateur a été chargé de suivre l'ensemble des travaux, en liaison avec la cellule nationale d'animation.

Le partenariat et la décentralisation

Tant au niveau national que local, des représentants de l'environnement et du développement territorial ont été associés dès le départ de l'opération. En particulier, le comité technique regroupant ces représentants émettait un avis sur le projet des agriculteurs avant qu'il soit soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDAO). Il n'y a pas de cahier des charges national, seulement des orientations.

L'approche globale

Elle s'applique à l'analyse de l'exploitation mais aussi aux thèmes traités : elle prend appui sur les enjeux territoriaux, elle traite des aspects environnementaux comme faisant partie intégrante du système de production. Elle inclut des thèmes peu abordés auparavant, tels que la biodiversité, le patrimoine bâti, le paysage, les nouvelles activités, l'emploi, etc.

La diversité

Le choix des sites visait à disposer de références dans le plus grand nombre possible de situations (régions, productions, systèmes...).

Pas de zonage

L'agriculture durable n'a pas pour seul objectif la protection des zones menacées ou remarquables. Au contraire, elle doit pouvoir répondre à tout type de territoire.

La méthode

L'expérience s'est déroulée en trois temps. Elle associe des actions et réflexions collectives en vue de l'élaboration d'un projet individuel.

Le diagnostic de territoire

Pour chaque petite région concernée, les agriculteurs ont analysé, en liaison avec leurs partenaires, les problématiques territoriales afin de positionner leurs projets par rapport aux enjeux ainsi définis en termes socio-économiques, agricoles et environnementaux. Cette phase a été particulièrement importante par les enseignements qu'elle a mis à jour, mais aussi pour établir un dialogue entre les agriculteurs et les divers ac-

teurs locaux concernés par le développement local.

Le diagnostic agri-environnemental d'exploitation

Il a été réalisé sur les 1 200 exploitations engagées dans l'opération, selon les méthodes de l'analyse globale situées dans des logiques d'agriculture durable.

L'élaboration des projets individuels

Divers scénarios ont été imaginés à partir des enseignements tirés des deux diagnostics. Un projet définitif a enfin été retenu par l'agriculteur.

Le contrat expérimental

Chaque agriculteur soumettait son projet à l'agrément du préfet après avis de la CDOA, il signait ensuite avec l'État un contrat de cinq ans par lequel il s'engageait à réaliser les actions inscrites au projet.

L'agriculteur a reçu en contrepartie une aide exceptionnelle d'expérimentation de 30 000 F en moyenne, en compensation des risques techniques et financiers encourus lors de l'expérimentation. Par ailleurs, il dispose d'un bon de commande d'une valeur de 10 000 F pour obtenir un suivi ou un conseil en relation avec son projet.

L'agriculteur pouvait bénéficier des autres aides disponibles (PAM, DJA...) et aussi des mesures agri-environnementales, même si son exploitation ne se trouvait pas dans la zone retenue pour leur application (circulaire DERF/DEPSE de décembre 1995).

En dehors de l'aide exceptionnelle d'expérimentation de 30 000 F, les PDD auront donc essentiellement été pour l'agriculteur un appui « matière grise » avec un accompagnement par le groupe pour imaginer et mettre en place, dans le cadre réglementaire existant, des systèmes d'exploitation plus durables du point de vue économique, écologique et social.

Environ 700 contrats ont été signés sur les 1 200 agriculteurs ayant bénéficié d'un audit.

Cette opération peut être considérée comme un banc d'essai pour les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) qui devraient voir le jour avec la future loi d'orientation agricole.



« Agriculture-environnement » ou « agriculture durable » ?

Dans le cadre des travaux sur les PDD, il est vite apparu qu'une simple réflexion sur la relation agriculture-environnement était insuffisante. La réflexion sur les PDD a conduit à essayer de mieux définir le terme durable par comparaison avec d'autres termes employés comme « agriculture intégrée », « agriculture raisonnée », « agriculture biologique ».

Les plans de développement durable font explicitement référence à la notion de développement durable telle que définie par le rapport Bruntland pour les Nations unies en 1987 : « Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Cette notion recouvre la prise en compte des aspects économiques, écologiques et sociaux pour aujourd'hui et pour demain. Du point de vue de

l'agriculture, cela s'est traduit par l'intégration à part entière des problématiques de développement local dans l'élaboration des projets en liaison avec les aspects concernant l'agro-écosystème.

La notion d'agriculture durable ne doit pas être réduite à la seule prise en compte des problématiques environnementales dans les pratiques agricoles. Les projets qui résulteraient d'une telle conception pourraient être, en effet, en contradiction avec des objectifs de développement local tels que le maintien ou le développement de l'emploi.

Ainsi, toute réflexion sur des pratiques d'extensification doit intégrer une réflexion parallèle sur la capacité des projets à générer de nouvelles activités, sinon le risque existe de ne voir l'avenir que dans l'agrandissement des exploitations au détriment de la vie sociale.

On peut également citer l'exemple des engins permettant de supprimer le labour. Ces outils permettent d'aller plus loin dans des logiques de production intégrée et peuvent être utilisés pour de meilleures pratiques agri-environnementales. Ils permettent également d'aller plus vite et donnent ainsi la possibilité à certains agriculteurs de réduire leur personnel ou de s'agrandir mais finalement au détriment d'éventuelles installations de jeunes agriculteurs. Par rapport à cette tendance la plus répandue, d'autres agriculteurs se fixent comme objectif de ne pas s'agrandir, de valoriser l'investissement à plusieurs dans une coopérative d'utilisation du matériel agricole. Ils utilisent le temps libéré pour développer de nouvelles activités solvables répondant à d'autres besoins de la région détectés lors du diagnostic de territoire : accueil, service aux communes, etc.

Ces exemples, issus de travaux sur les PDD, ont rapidement fait prendre conscience que pour avoir une approche d'agriculture durable, il faut *croiser la réflexion agri-environnementale avec une approche de développement local*. L'apport de la notion d'agriculture durable est de considérer le niveau social comme troisième axe à prendre en compte simultanément avec la production et l'écologie. Cet aspect étant nouveau, il est d'autant plus nécessaire d'être en permanence vigilant pour qu'il soit réellement présent dans les projets.

Et la suite ?

A l'heure où se préparent la nouvelle loi d'orientation agricole en France, la réforme de la PAC en Europe et l'ouverture des marchés au niveau mondial, il est important d'avoir en tête les éléments principaux des bilans de toutes les expériences qui ont mobilisé ces dernières années agriculteurs, agents de développement agricole, chercheurs.

L'originalité de l'étude de faisabilité des PDD consiste à s'être attaché de façon délibérée à imaginer des projets d'évolution des exploitations centrés sur les enjeux du territoire et de la petite région, prenant en compte à la fois et en même temps les trois fonctions économique, écologique et sociale de l'agriculture. Les PDD se retrouvent donc en phase avec les réflexions concernant le contrat territorial d'exploitation (CTE), projet ambitieux qui donne un axe à la loi d'orientation agricole et pourrait constituer une sorte d'élargissement des PDD.

Dans l'application concrète et réglementaire des CTE, il nous semble important de ne pas séparer les approches économiques, écologiques et sociales, ce qui risquerait de créer un nouveau type de filières avec des logiques financières particulières et parfois contradictoires, mais plutôt de favoriser les approches systémiques cherchant les synergies entre chacune de ces entrées pour une *agriculture à intérêts partagés*.

Enfin, il faut également souligner l'importance des groupes d'agriculteurs en liaison avec leurs conseillers pour imaginer ces nouveaux contrats. Les principes de volontariat, travail en groupe, partenariat, approche globale, seront au cœur de la réussite des CTE •

Témoignages d'agriculteurs sur les plans de développement durable

Propos recueillis par Arnault Villaret (été 1997)

SIM, Institut de l'élevage, 149, rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
Arnault.Villaret@inst-elevage.asso.fr

Pour Philippe Huet, allier compétitivité et gestion du territoire est la voie d'avenir de son exploitation céréalière dans la vallée de l'Eure.

Après son installation, en 1992, en GAEC avec son père, le regroupement de l'exploitation sur 238 ha et la progressive optimisation de ses itinéraires culturaux, Philippe Huet ouvre son métier d'agriculteur à de nouvelles perspectives. En réponse aux enjeux territoriaux, l'exploitation doit assurer une production toujours plus compétitive mais aussi une gestion raisonnée du territoire. Avec une approche intégrée de ses systèmes de culture et une valorisation plus globale des potentiels locaux, son plan de développement durable cherche à l'aider à concrétiser cet objectif.

En 1988, au retour de Philippe Huet comme aide familial, après une formation d'ingénieur agricole, l'exploitation familiale se compose de 210 ha sur 2 sites, dont l'un se situe à 10 km du corps de ferme de la Croix Saint-Leuffroy, à proximité d'un centre d'essais de Renault. Dès l'année suivante, 100 ha sont cédés pour permettre l'extension du centre et les 2 ouvriers encore présents cessent leurs activités. Avec l'achat de 27 ha via la SAFER, l'abandon de l'atelier de bœufs d'embouche et la mise en labour des herbages, le système de production se tourne résolument vers la production céréalière et les grandes cultures.

Son installation s'officialise en 1992 avec la création d'un GAEC père-fils. 100 ha sont repris en location dès l'année suivante et l'exploitation atteint alors 238 ha, avec les 2/3 en vallée sur des terres de potentiel limité (60 à 65 q en blé), usantes et en pente, et 1/3 sur le bord du plateau de meilleur potentiel (70 à 80 q en blé). Le parcellaire reste certes morcelé mais est maintenant regroupé, occupant la quasi-totalité du coteau nord de l'Eure à la Croix Saint-Leuffroy. Le système repose alors sur la production de blé, de pois, de colza, de maïs-grain et d'escourgeon.

La même année, le parc matériel est refondu avec la vente d'un tracteur, de la moissonneuse-batteuse et la réalisation des récoltes dans le cadre d'un cercle d'échange de matériel et de travail. « L'optimisation du système passait aussi par la diminution des charges de structure et cette création d'un

système d'échange de prestations de service nous semblait intéressante », explique Philippe. Depuis lors, les surfaces moissonnées par le cercle d'échange de l'Eure sont passées de 500 à 4 000 ha.

Avec les inquiétudes liées à la mise en place de la réforme de la PAC, l'optimisation technico-économique des systèmes de culture devient une priorité pour l'exploitation, avec notamment une réduction à deux, voire une seule application de fongicides et l'utilisation à 80% de semences fermières. Cette optimisation prolonge l'évolution du système de culture depuis les années 80, dont le non-labour pour les blés de pois et de colza. En 1994, les charges opérationnelles sont d'environ 1 400 F/ha en blé et escourgeon et de 1 500 F/ha en pois et colza. La situation financière est bonne, avec un excédent brut d'exploitation (EBE) de 616 000 F et des annuités limitées.

Cette optimisation s'accompagne déjà de préoccupations concernant l'avenir de l'exploitation. L'épandage de boues de la station d'épuration d'Achères est arrêté en 1990. Même si les apports étaient dans les « normes » locales (15 tonnes tous les 5 ans), les risques d'accumulation de métaux lourds ont incité MM. Huet à ne plus y recourir. « Nous ne pensions plus que l'on pouvait prendre des risques avec la santé de nos terres, et donc avec notre avenir, pour faire des économies. »

Un objectif : allier compétitivité et gestion du territoire

Les premiers contacts et la constitution du groupe de réflexion sur les PDD ont lieu dans le cadre du Groupe de développement agricole (GDA) Eure-Seine, dont Philippe Huet est administrateur. « Les débuts ont été très flous. On nous proposait de réfléchir tout en nous disant que l'on n'avait pas de solutions. C'était perturbant quand on avait jusque-là l'habitude d'entendre que des recettes existaient pour tous nos problèmes. »

Mais, l'intérêt de MM. Huet pour de nouvelles « façons de faire » et pour aller plus loin dans leur activité d'agriculteur incite Philippe à poursuivre sa participation au groupe PDD. Cette sensibilité pour la recherche d'alternatives s'était d'ailleurs déjà traduite par la mise en place d'une plate-forme d'essai comparatif d'itinéraires techniques sur l'exploitation, suite à une demande de Philippe au GDA.

« Progressivement, avec les différentes interventions de Philippe Viaux de l'ITCF et nos analyses d'autres expériences, nous avons alors progressivement appris et compris la notion d'agriculture intégrée. C'était en fait quelque chose vers laquelle certains allaient sans le savoir, à la différence notable que jusqu'alors c'était assez empirique, moins global et avec plus de risques, car nous étions un peu isolés. »

Pour le groupe, il s'agit en effet de dépasser la « simple » optimisation technico-économique à la culture pour aller vers une analyse globale et une réorganisation progressive des différentes facettes des systèmes de culture, en recherchant, suivant les possibilités de chaque exploitation : - la mixité productions végétales/animales pour permettre des apports de matière organique ; - la diversification des cultures pour permettre l'allongement des rotations ; - une fumure calculée sur un rendement moyen accessible une année sur 2 ou 3 et

non sur un rendement potentiel maximum, pour limiter le lessivage de l'azote non utilisé par les plantes ; - un semis sans labour pour améliorer la structure et la teneur en matière organique du sol ; - des traitements phytosanitaires suite à observations et non plus en préventif systématique ; - l'utilisation de variétés résistantes, etc.

Avec cette réflexion animée par Olivier Reboul, responsable du site pour la chambre d'Agriculture, la réalisation du diagnostic de territoire et du diagnostic agri-environnemental de l'exploitation, les axes du projet d'évolution de Philippe Huet se précisent et se définissent peu à peu. Sa conception de l'exploitation comme « un système assurant la gestion d'un espace bien déterminé par une activité de production et non plus comme assurant la seule production de matières premières pour l'industrie » se renforce. « Ce qui peut aller, selon moi, de pair avec compétitivité et rentabilité », poursuit-il avec conviction. Son parcellaire bien groupé, avec la présence de quelques parcelles de bois, la proximité de la rivière et la présence de pelouses calcicoles, lui offrait, comme il le souligne, une entité géographique propice à l'émergence d'un tel objectif.

« Nous ne gérons pas du foncier mais un territoire. Dès lors, nous devons nous ouvrir à d'autres points de vue et à de nouvelles fonctions, non liées à des primes mais à des besoins locaux. » Mais, comme il le reconnaît, « cela remet en cause certaines pratiques et la vision même de notre métier, ce qui n'est pas toujours facile à accepter et à suivre ». A quelques années de la retraite et après avoir connu une pé-

A l'issue des réunions et visites d'exploitations, d'un diagnostic de territoire et d'un diagnostic agri-environnemental de l'exploitation, M. Huet présente en 1995, un projet de développement durable à terme de l'an 2000, axé essentiellement sur la valorisation conjointe du potentiel agronomique, floristique et touristique de son exploitation :

- la recherche d'une conduite alternative des cultures, dans une approche globale du système de production et une perspective d'évolution vers l'agriculture intégrée ;
- l'application d'un contrat de réduction d'intrants de 5 ans avec application d'un cahier des charges sur 118 ha dans le cadre des mesures agri-environnementales ;
- la remise en valeur de 3,5 ha de pelouses calcicoles (présences de nombreuses orchidées), actuellement en friche, avec broyage et nettoyage sélectif en coopération avec le Conservatoire naturel de Haute Normandie ;
- la remise en herbe de 8 ha de terres arables pour le développement d'un petit troupeau d'ânes Grand Noir du Berry ;
- la mise en place progressive d'une activité agrotouristique, avec l'accueil de classes d'éveil et de randonneurs avec l'expérience acquise dans le milieu éducatif par son épouse en tant qu'institutrice.

riode où il fallait avant tout produire toujours plus pour répondre à la demande, « mon père n'a d'ailleurs pas toujours adhéré à toutes les implications d'une telle démarche ».

Une démarche : analyse globale et révision des différentes composantes des systèmes de culture

« Pour nous rassurer un peu, la possibilité de contrats de réduction d'intrants a été ouverte aux exploitations du groupe, bien qu'elles ne fassent pas partie d'un périmètre de captage. Cet aspect financier (1 200 F/ha pendant 5 ans) nous a conforté dans notre volonté d'expérimenter le nouveau système proposé », précise d'emblée Philippe Huet.

En 1994, 118 ha de son exploitation sont donc contractualisés avec un cahier des charges de réduction d'intrants comportant notamment les clauses suivantes :

- limitation des apports de fertilisants azotés (réduction de 20% par rapport aux recommandations GDA avec un plafond régional) ;
- établissement d'un plan de fumure avec calcul du bilan azoté prenant en compte les reliquats hivernaux ;
- implantation de cultures intermédiaires avant semis de printemps ;
- interdiction de certaines matières actives (dont atrazine et lindane) ;
- interdiction de l'utilisation de raccourcisseur sur blé et colza ;
- limitation du nombre d'interventions phytosanitaires et de la quantité de produits utilisés.

Comme dans d'autres exploitations, certaines parcelles souffraient d'un retour rapide du pois ou du colza. Afin d'allonger les rotations, trois nouvelles cultures sont venues compléter l'assolement jusqu'alors pratiqué : le tournesol, la féverole (commercialisée à une meunerie de Vendée) en tête de rotation à la place du pois en vallée et le chanvre textile (commercialisé en groupement de production et transformation). Avec la jachère fixe passée pour moitié en rotation avec la production de colza-diester, le nombre de cultures est donc porté à 10.

« J'y perds peut-être en produit brut sur la rotation, mais j'ai éliminé mes problèmes de blé sur blé, de retour rapide de colza et pois et j'y gagne donc en traitements phytosanitaires. L'introduction d'une légumineuse me donne une fixation



La Croix Saint-Leuffroy
dessin CES d'après photo

d'azote qui limite d'autant mes apports », commente-t-il, tout en soulignant que « cela me permet aussi d'étaler mes pointes de travail. J'ai moins l'impression de courir après le temps au moment des blés ».

Le non-labour est maintenant largement appliqué sur l'exploitation, puisque seulement 22 ha ont été labourés en 1996 pour reboucher les passages de drains après l'installation d'un système de drainage. La préparation du sol se fait à la herse rotative et semoir classique, ou au sémavator pour les précédents « paille ». Afin de parfaire cette phase délicate, un semoir direct a été acheté et devrait être utilisé pour les semis 1997.

« Si les effets sur la matière organique et la structure du sol ne seront perceptibles que dans quelques années, je gagne déjà en temps de travail, en fioul et en usure de socs dans mes terres caillouteuses », **note-t-il**. Ainsi, la moyenne de consommation de fioul de l'exploitation se situe aux alentours de 55 F/ha (moisson comprise) contre plus de 100 F/ha pour la grande majorité des autres membres du centre de gestion.

Le choix des variétés sur un ensemble de critères plus vaste que l'unique maximisation du rendement potentiel se heurte à l'éventail de choix disponible sur le marché, surtout quand les variétés trop sensibles à la verse doivent être écartées. Et, comme l'admet Philippe, « on tâtonne, car on a du mal à trouver le mouton à 5 pattes ». Le critère de rendement n'est donc plus autant prioritaire et a laissé un peu la place à la qualité comme à la résistance aux maladies et à la verse. Si les choix concernant le pois et le maïs sont restés les mêmes, par contre les variétés de blé sont panifiables (« courant » ou

« supérieur »), l'escourgeon est brassicole et la variété de colza Capitol a été abandonnée du fait de sa sensibilité à la verse et aux maladies.

Le raisonnement de la fumure azotée se fait à la parcelle (20 parcelles) et le calcul des reliquats ne s'est fait jusqu'à maintenant que par type de précédent dans chaque type de rotation. Malgré les difficultés rencontrées pour utiliser la tarière jusqu'à 90 cm, ce calcul de reliquats sur toutes les parcelles est prévu à terme.

Mais, la révision des objectifs de rendements en fonction du potentiel local (les nouveaux rendements-objectifs devant pouvoir être atteints une année sur 3 et non plus sur une année sur 8 à 10), la réduction de 20% des préconisations GDA et le calcul du bilan avec reliquats débouchent parfois sur des apports très réduits. « Sur un blé de féverole avec 90 unités de reliquat, voilà que je n'avais que 60 unités à mettre. Cela me pose quand même quelques problèmes... », confie-t-il. La situation s'est aussi répétée sur du blé de maïs avec 127 unités de reliquat et un objectif de 65 q : seulement 54 unités étaient à épandre... Après avoir été expérimenté depuis le début des années 90, l'apport d'automne sur colza a été supprimé sur toutes les parcelles concernées.

Les insecticides ne sont plus utilisés systématiquement avec la pulvérisation de fongicides à l'épiaison, mais utilisés à vue. « Même si parfois on se fait peur, j'utilise de plus en plus le comptage et la notion de seuil d'intervention. » Les risques réels sont aussi mieux connus. « Une seule espèce sur deux de charançons est nuisible et, cette année, c'est l'autre qui a été présente. Alors, à l'inverse de nos voisins, nous n'avons pas traité », note Philippe.

Pour les fongicides, l'objectif est de n'appliquer plus qu'un seul traitement. Les risques d'oïdium sont éliminés avec le choix de la variété, la rouille est détectée à vue, la septoriose avec un modèle climatique, en liaison avec le Service de la protection des végétaux. « J'aurai même pu faire sans doute l'impasse sur une parcelle, poursuit-il, mais pour une première, j'ai quand même préféré appliquer le traitement, même si, avec l'expérience, on s'autorise à aller plus loin, la prise de risque doit être raisonnée et donc progressive».

Sur maïs, le remplacement de l'atrazine et du lindane (interdits dans le cadre des contrats de réduction d'intrants) par des produits plus onéreux (Milagro et semences traitées Gaucho) ont imposé une augmentation des charges opérationnelles. Le maïs serait ainsi la seule culture de l'exploitation dont la conduite sous contrat imposerait des surcoûts et non pas des économies de charges.

La trentaine d'unités d'azote économisée dans la fumure sont loin de compenser la différence, qui reste de 500 à 800 F/ha alors que les parcelles semées en 1996 ne sont pas celles concernées par le contrat. « Même si je n'ai pas la carotte financière sur ces parcelles, je veux jouer le jeu jusqu'au bout : si on est d'accord que ce sont des substances à risques, pourquoi les mettre ici et pas là-bas ? », commente Philippe. Philippe Huet avoue, cependant, regretter un peu d'avoir signé un contrat de réduction d'intrants. Certaines contraintes du cahier des charges seraient antagonistes avec les principes d'une démarche de l'agriculture intégrée. Le travail simplifié du sol se heurte à l'obligation d'implanter une interculture avant semis de printemps. L'interdiction de raccourcisseur limite le choix de variétés et la diminution de 20% de la dose d'azote recommandée par le GDA, après bilan avec reliquats, sur un objectif de rendement réévalué à la baisse débouche sur des doses très réduites qui inquiètent.

« Quand on joue vraiment le jeu, la prime ne me paraît pas compenser la perte de marge de manœuvre et le cahier des charges limite nos possibilités d'avancer plus vers l'agriculture intégrée. Ce serait à refaire, je ne crois pas que je reprendrai un contrat de ce type », affirme-t-il.

Une ouverture au milieu rural en valorisant mieux le potentiel de l'exploitation

Aux activités agricoles de leur exploitation, Philippe Huet et son épouse ont rapidement pensé qu'il était possible d'ajouter une activité agrotouristique qui permette de valoriser d'autres atouts de l'exploitation. D'une part, MTM Huet, actuellement institutrice, souhaitait pouvoir s'investir sur d'autres activités en utilisant son expérience en milieu scolaire et éducatif. D'autre part, la proximité de Paris, la présence de néoruraux et le cadre agréable de fond de vallée à la Croix Saint-Leuffroy offraient un potentiel certain. Toute la zone est d'ailleurs classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

De plus, la remise en valeur de pelouses calcicoles abandonnées et enfrichées sur le haut des coteaux devait permettre d'apporter une touche supplémentaire au cadre global de

gestion de l'espace que s'est donné Philippe Huet. « Quand j'étais gamin, on allait jouer là-haut, on ramassait des coucous, se souvient-il. Et voilà que ce n'était plus possible avec cet envahissement par les arbustes et les ronces. Ce qui ne me semblait pas une situation normale. » Une idée déjà émise après la reprise de ces pelouses avec les 100 ha en 1992-1993 allait alors réapparaître et se préciser avec la réflexion des PDD.

L'activité prévue devait reposer sur l'élevage d'ânes Grand Noir du Berry (race menacée de disparition), pâturant ces pelouses et servant d'animaux de bât pour la randonnée d'enfants sur les coteaux de la vallée, Mais, lors de leur participation au diagnostic agri-environnemental de l'exploitation, « des experts du Conservatoire naturel de Haute-Normandie se sont aperçus qu'elles présentaient un intérêt floristique majeur, avec une importante présence d'orchidées : dans ces conditions, plus question pour nous de les défricher et d'y faire pâturer des ânes ».

Une convention tripartite est alors passée entre le Conservatoire, les propriétaires et M. Huet, avec la remise en état prévue de ces 3,5 ha (broyage sélectif) par ce dernier, pour en permettre la valorisation. « Ce sera un point d'intérêt de plus pour attirer les gens et les informer un peu sur le milieu local. Il n'y a pas que du blé dans l'Eure », affirme Philippe.

Le projet agrotouristique n'en a pas été abandonné pour autant. Huit hectares de terres arables de bon potentiel mais inondables en bordure de rivière ou en forte pente ont été remis en herbage au printemps 1997 pour y permettre l'élevage d'ânesses, dont 4 sont présentes en fin 1997. « Cela fait beaucoup rire les agriculteurs, reconnaît Philippe, mais, par contre, les non-agriculteurs sont bien intéressés. Cela excite la curiosité, surtout depuis la naissance du premier ânon. [...] Et puis, souligne-t-il, cela nous permet déjà de développer nos contacts et nos échanges ; sinon, avec 2 fermes sur le bourg et 5 à proximité sur le plateau, on tourne vite en rond... »

Si le montage proprement dit de l'activité n'est pas encore achevé, une structure propre hors GAEC devant être créée et la remise en valeur des pelouses étant en attente, les contacts pris avec des écoles primaires ont apporté de nouvelles

Carte de visite 1994
Système polyculture
238 ha avec 2 UTH (GAEC père-fils)
124 ha de blé (52%)
avec rendement moyen 89-94 de 65 q
41 ha de colza (17%)
avec rendement moyen 89-94 de 28 q
14 ha de maïs
avec rendement moyen 89-94 de 62 q
10 ha de pois
avec rendement moyen 89-94 de 42 q
12 ha de lin oléagineux
avec rendement moyen 89-94 de 19 q
19 ha d'escourgeon
avec rendement moyen 89-94 de 80 q

idées. « Ouvrir l'exploitation aux enfants aux différentes périodes de l'année pour les initier à l'agriculture, tout en leur donnant l'occasion de se promener avec les ânes et d'apprendre à connaître la flore est une perspective qui nous plaît. » Mais, comme le reconnaît Philippe, ces idées doivent encore mûrir un peu. La réouverture de chemins communaux pour permettre la reconstitution de boucles de promenades a cependant été d'ores et déjà effectuée en collaboration avec les forestiers et la commune.

Dans cette même volonté de rompre l'isolement qui éloigne peu à peu les exploitations céréalières du milieu rural, M. Huet a mis en place depuis 1996 des bandes de culture à gibier en concertation avec la Fédération des chasseurs. « J'ai mis 26 ares en 1996 pour voir. Tout le monde a été content, et j'ai en projet d'augmenter cette surface au printemps 98, avec une longue bande reliant deux chemins. A travers champ », précise-t-il.

Deux premières années qui confortent les motivations et atténuent les craintes

Michel Huet se considère gagnant après deux années d'expérience. « Nous n'avons qu'une année de recul en comptabilité mais, à l'exception du maïs, on s'aperçoit que l'on a augmenté le résultat avec moins de rendements », tient à souligner Philippe Huet. Les marges nettes par hectare de blé (hors prime « réduction d'intrants ») ont été meilleures en 1996, étant passées d'une moyenne de 1 000 F/ha à 1 200-1 300 F/ha, avec des rendements de 55 q en vallée et de 80 q sur le plateau.

Hormis les parcelles de vallée, où ont porté les modifications de conduite les plus importantes, l'expérience a déjà eu aussi des répercussions sur les parcelles de meilleur potentiel du plateau. Leur conduite a encore été réajustée dans une optique d'agriculture intégrée, sans conséquences néfastes. Ainsi en 1997, un blé de pois semé en direct avec 100 unités d'azote a donné 96 q.

« Mais il faut se méfier, car ces deux années ont été sèches et elles ont donc favorisé les parcelles conduites de manière plus extensive. Il faut attendre une rotation complète pour en savoir plus », tempère-t-il. Quant aux charges de structure, déjà limitées en 1994 (2 900 F/ha), elles se maintiennent. « Un tracteur de tête de 125 CV au lieu de 160 CV, c'est déjà 100 à 150 000 F d'investissements en moins. »

Le travail est moins pénible et plus étalé dans le temps. Mais l'observation sur les parcelles requiert une bonne disponibilité, d'autant plus que cette tâche ne peut être déléguée à un salarié, même si le parcellaire groupé est un avantage certain. Or, gagner en efficacité pour pouvoir s'investir dans ses responsabilités professionnelles (notamment comme administrateur du CDJA) représente aussi l'un des objectifs de M. Huet. « Cela me prend beaucoup de temps, mais mon expérience et celle de mes collègues ont aussi leur place dans les discussions sur l'avenir de notre métier », affirme-t-il. L'échange d'informations avec d'autres agriculteurs proches

	1994	
Produit brut	1 632 000 F	
dont blé		
dont pois		
dont subvention d'exploitation		
Charges opérationnelles	316 000 F	
Charges/ha blé	1430 F	
maïs	1580 F	
pois	1540 F	
colza	1280 F	
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	700 000 F	
Charges de structure/ha	2 900 F	
Excédent brut d'exploitation	616 000 F	
Efficacité (EBE/PB)	38%	
Part des subventions (sub./EBE)		
Trésorerie	-	
Annuités :	148 000 F	
Revenu disponible : (pour prélèvements et autofinancement)	468 000 F	
Revenu		
Amortissements :		
Frais financiers :		
Résultat courant :		

- : données manquantes

du groupe PDD et celles obtenues par fax avec le GDA permettent de compenser une organisation du travail qui doit encore s'adapter aux mutations en cours.

Avec les nouvelles perspectives que peuvent offrir des systèmes d'exploitation comme le sien, M. Huet tient à souligner qu'il est primordial qu'une réforme de la politique agricole puisse tenir compte du caractère global de la fonction d'agriculteur, au-delà de la simple production de matières premières. « A l'avenir, notre métier devra être de plus en plus en relation avec le milieu local et sera donc de plus en plus diversifié. J'assume ces nouvelles fonctions, comme d'être rémunéré pour certaines prestations. Mais le milieu agricole comme le reste de la société doit aussi prendre conscience de ce rôle et en accepter les contraintes et les coûts. »

Pour finir, « c'est sûr que l'on se complique un peu la vie et que l'on prend des risques pour expérimenter et fournir des références. On va même peut-être perdre un peu à court terme. Mais c'est aussi le prix à payer pour anticiper, préserver le potentiel du son milieu et s'intégrer à l'évolution de la problématique territoriale. Je ne doute pas que notre avenir soit là, dans cette vision globale et intégrée de la production agricole ».

Dans les marais du Cotentin, Hubert Angot remet en cause son système laitier intensif pour améliorer ses conditions de travail et la gestion d'un milieu sensible

Après 6 ans d'installation et une importante transformation de son exploitation, Hubert Angot avait atteint en grande partie ses objectifs : performances techniques et revenu convenables. Mais les limites et les risques de son système lui sont aussi apparus : course perpétuelle contre la montre et répercussions négatives sur un environnement très sensible. Dès lors, avec l'appui d'une *opération locale* et la mise en œuvre d'un *PDD*, il décide de se lancer dans un nouveau défi, vers un système aussi performant, plus viable et plus en accord avec le milieu « dont je vis et où je vis ».

Dans le département de la Manche, élevage, marais et bocages sont associés depuis le XVII^e siècle. Ceci permet à la fois le développement économique local (beurre salé et crème AOC d'Isigny-sur-Mer) et la présence d'une richesse faunistique exceptionnelle.

Mais, avec l'intensification des 30 dernières années, ces espaces humides sont devenus des « terres » où les contraintes agronomiques sont fortes et les charges lourdes : la déprise des marais et l'intensification du bocage font planer des risques sur la pérennité de cet équilibre fragile. Les interventions humaines ont certes façonné le milieu mais leur évolution peut aussi le déstabiliser. Notamment, l'abandon progressif de certaines zones des marais déboucherait à moyen terme sur leur assèchement par le développement naturel de bois de saules et de bouleau.

Au nord-ouest du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, l'exploitation d'Hubert Angot illustre clairement cette problématique où agriculture et environnement doivent être intimement mêlés pour établir de nouveaux équilibres et par là même assurer un développement territorial durable.

Assise sur le bassin versant de la Douve, au sud-ouest de Saint-Sauveur-le-Vicomte et en bordure du marais de la Sangsurière, le système de production repose sur la valorisation d'un milieu difficile.

D'une part, des terres de « Bas-Pays » ou marais, sur des sols très hydromorphes qui peuvent permettre de bonnes récoltes de fourrage en bonne année, mais où l'excès d'eau impose des contraintes certaines. Les inondations hivernales limitent la période de pâturage et leur entretien pour maintenir une flore de qualité impose une charge de travail importante. D'autre part, les terres de « Haut-Pays » ou bocage, localement peu profondes avec des engorgements temporaires, doivent généralement être drainées pour assurer leur culture,

mais, malgré cela, leur sensibilité à l'humidité et à l'acidité en limite le potentiel agronomique.

En 1986, avec la reprise d'une partie de l'exploitation de ses parents et un quota de 206 000 litres de lait, Hubert Angot doit alors faire face à la modernisation d'une structure peu fonctionnelle, tout en s'adaptant aux évolutions du contexte politique et économique. La « nouvelle génération » prenait le relais des anciens dans la valorisation de ce milieu fragile.

1986-1992 : les limites et les risques d'une forte intensification

L'installation se fait donc en 1986 sur 30 ha de surface agricole utile (SAU) dont 10 ha « les pieds dans l'eau » et 20 ha de Haut-Pays. Le cheptel laitier est alors mixte, Normande-Holstein (2/3-1/3), avec un rendement moyen d'environ 4 000 l/vache laitière (VL). Les bâtiments sont vétustés et peu fonctionnels. « Après mes études de *BEPA* et avec un goût certain pour la technique, je me suis lancé dans la modernisation de l'exploitation avec les références que j'avais pu acquérir dans ma formation ». Objectifs : intensification fourragère (développement du maïs, drainage des parcelles) et intensification animale (amélioration génétique et augmentation des concentrés) pour atteindre les 8 000 l/VL.

Rapidement, le nouveau système est mis en place : la reprise de 10 ha de marais (d'un oncle) permet d'atteindre une SAU de 40 ha (avec 50% de marais), une référence de 216 000 l, et d'engager une diversification avec la mise en place d'un atelier de finition de génisses. Un prêt (PAM) permet de financer ce croît de cheptel, d'améliorer les infrastructures (bâtiment VL tout couvert) et l'installation d'une nouvelle salle de traite (2x4 postes). Entre 1989 et 1992, 26 ha sont drainés et de nombreux talus sont arasés.

Les génisses sont remplacées dès 1991 par un atelier de taurillons avec élevage de tous les mâles du cheptel. Les perspectives de la réforme de la PAC « et notre mauvaise expérience de la fixation des quotas laitiers sur la référence 1983 » incitent à augmenter la surface en céréales (10 ha en 1991/1992) et le nombre de taurillons (achat de broutards pour atteindre une trentaine d'animaux) pour se constituer d'éventuelles références de production. « Le système me convenait bien. Je me rapprochais de mes objectifs techniques (7 200 l/VL en 1992 avec 50% de génisses) et les résultats économiques étaient convenables. » En 1992, le revenu disponible (pour prélèvements privés et autofinancement) atteignait 182 000 F.

« Mais, cette même année m'a permis d'entrevoir aussi les limites du système adopté : des pointes de travail très difficiles à soutenir, un système fragile et peu efficace, sans parler des possibles conséquences sur le milieu qui commençaient à m'inquiéter... »

D'une part, l'assolement impose des pointes de travail de plus en plus fortes au printemps (préparation et semis des maïs) mais surtout à l'automne (ensilage, vêlage, semis des céréales). L'importante mécanisation (3 900 F/ha) ne permet pas de résoudre complètement le problème. « C'était trop souvent la course, avec l'impression d'avoir de moins en moins de temps disponible et de perdre un peu la maîtrise de mon système ».

D'autre part, avec un chargement qui atteint 2,6 UGB/ha, les risques d'inondation des marais pendant une longue durée incitent Hubert Angot à constituer des stocks fourragers importants et donc à développer les labours sur le Haut-Pays pour planter toujours plus de maïs (15 ha) au détriment de la surface en herbe. Les rotations sur les parcelles du Haut-Pays se raccourcissent (maïs/blé/maïs) pour atteindre la monoculture de maïs sur 10 ha et l'intensification des prairies de marais se poursuit avec des fumures atteignant les 300 unités d'azote sur certaines parcelles.

Progressivement, la conduite agronomique des marais devenait un thème d'inquiétude pour Hubert Angot. « J'ai alors commencé à me rendre compte des répercussions qu'elle pouvait avoir, d'autant plus que les personnes assurant le curage des canaux me disaient toujours que ceux bordant mes parcelles étaient toujours parmi les plus obstrués par la végétation ». Les ruissellements azotés en étaient évidemment à l'origine.

Avec la mise en place d'une opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) dans le parc naturel des marais, 10 ha de marais sont mis en contrat, sous conditions de date de fauche et de limitation des engrais : aucune fumure au lieu de 150 unités d'azote pour 5 ha de marais communaux, 30/15/15 pour 5 ha de marais privé au lieu des 300/100/180 (soit une division par 10 !) avec des primes de 300 à 500 F/ha. « Mais, cela n'était pas réellement intégré dans la logique de mon système. Comme d'autres, j'étais dans la situation un peu aberrante où je désintensifiais sur une partie des marais... et je continuais à intensifier sur le reste de mon exploitation. »

Enfin, l'année 1991/1992, très humide, débouche sur une perte importante de céréales, de faibles rendements en ensilage de maïs et une production fourragère très réduite sur les marais. La situation impose des achats d'intrants (paille, foin, engrais et concentrés) encore plus importants. Si les résultats techniques et économiques à eux seuls n'incitaient pas à remettre en cause son système, par contre ces événements ébranlent les certitudes de M. Angot. « J'étais en train de sacrifier mes conditions de travail et un milieu fragile pour des objectifs qui maximisaient peut-être les primes et la production par hectare, mais qui en fait ne correspondaient pas vraiment au potentiel de mes sols. »

1992/1993 : une remise en cause et de nouveaux objectifs formalisés avec un PDD

« En fin 1992, j'ai eu la possibilité de reprendre 20 ha de surface sans droits à produire (dont 10 ha de marais), cédés par ma mère, auxquels pouvaient s'ajouter 10 ha de marais

communaux proches. Je me suis alors retrouvé en quelque sorte à la croisée des chemins ». Si la question de reprendre les 10 ha drainés de Haut-Pays ne se posait guère, par contre, la reprise des marais impliquait un choix certain : les délaisser et continuer à développer un système intensif sur 50 ha ou les reprendre et « me remettre en cause, moi et mon système, en recherchant plus de cohérence avec une désintensification sur 70 ha. »

Le choix est fait de reprendre toutes les parcelles et de se lancer dans un nouveau défi technique et personnel. « Cela a sans doute surpris que je reprenne ces surfaces qui étaient considérées par la plupart comme une charge et non comme un moyen de production. Mais, je pensais bien qu'ils pouvaient permettre d'améliorer le fonctionnement de l'exploitation. »

Courant 1993, Rémy Villier, animateur du site PDD pour la chambre d'Agriculture de la Manche, informe Hubert Angot de la possibilité de rentrer dans un groupe déjà constitué d'éleveurs laitiers de la zone de Saint-Lô ayant opté pour une réflexion pour un développement prenant en compte non seulement la viabilité économique mais aussi la gestion agronomique et la vivabilité de l'exploitation. « Si ma réflexion et quelques évolutions étaient déjà en cours, mon insertion dans ce groupe allait me permettre de cadrer mon projet, de bénéficier d'une réflexion technique commune... et d'une certaine solidarité dans les moments de doute. »

Restructuration, désintensification animale et fourragère

L'une des premières étapes pour mener à bien son projet fut pour M. Angot de restructurer le parcellaire de son exploitation. En 1993, sa volonté de baser son nouveau système de production sur la valorisation des pâturages se heurtait en effet à un problème de taille : 33 des 70 ha se trouvaient à distance du site et surtout de l'autre côté de la route.

En 1993 et 1995, 2 échanges à l'amiable de bail concernant 23 ha ont donc dû être réalisés, en acceptant notamment une certaine contrainte : 12 ha de terres labourables et drainées ont dû être échangés contre 12 ha non drainés dont 6 ha de marais. « Cela a été dur, concède-t-il, mais c'était la condition obligatoire à la réalisation de mon projet et cela m'a

Carte de visite 1992

Système laitier avec atelier taurillons
 Quota de 216 000 l avec 1 UTH
 36 vaches 75% normandes et 25% Holstein
 rendement de 6 500 l/VL
 Vente de 30 taurillons
 39 ha de SAU
 dont 10 ha de céréales dont 4 ha à la vente
 4,2 ha de gel
 16 ha d'ensilage de maïs
 13 ha de prairies naturelles
 Chargement de 2,7 UGB/ha

permis de regrouper 60 ha autour de la ferme contre seulement 16 à l'installation : il faut être prêt à certaines concessions pour évoluer. »

Une autre concession fut de remettre en cause ses orientations génétiques. « Tout en restant un mordru de génétique, j'ai donc opté pour un rendement laitier limité mais produit avec un minimum de concentrés. Après avoir eu, en 1992, l'une des vaches au meilleur index laitier (+1 000) du département, cela représentait quand même un sacré choix. » Ainsi, en moins de 4 ans, le rendement a diminué de 30% pour tomber à 5 100 l/VL avec des taux qui ont sensiblement baissé tout en restant à des niveaux intéressants (43 en taux butyrique - TB - et 35 en taux protéique - TP - au lieu de 37-38). L'augmentation du nombre de laitières (de 35 à 50) n'a pas induit d'investissements importants : l'éventualité d'un passage de 2x4 à 2x5 du bloc de traite avait été prévue lors de sa construction comme, d'ailleurs, la place nécessaire dans la stabulation.

La période de vêlage a aussi été recalée en fonction du nouveau système : « Comme beaucoup, je l'avais décalée vers l'été pour augmenter mon volume de lait d'hiver. Mais le problème est qu'une telle période implique dans mon cas l'utilisation de beaucoup de fourrage stocké car en début d'automne la quantité et la qualité de l'herbe ne sont plus adaptées au besoin des laitières ». Voulant limiter le fourrage stocké, M. Angot a donc retardé ses vêlages vers novembre afin d'utiliser l'ensilage pendant 3 mois de départ de lactation, continuer sur la pousse d'herbe très riche de printemps et finir sur les regains estivaux et d'automne. « Le plus économique serait sans doute de faire vêler au printemps et le plus valorisateur en été. Mais, pour l'instant, cette option me semble le meilleur compromis dans mon système, même s'il me provoque des problèmes de diarrhées chez les jeunes veaux de début d'année. »

« J'en étais arrivé en 1992 à mettre 7 aliments différents dans ma mélangeuse (betterave, maïs, soja, blé, luzerne, etc.)

pour des résultats techniques très bons mais avec un coût de concentré de 36 centimes/litre. Actuellement, j'ai nettement simplifié ce travail d'astreinte et en 1996, j'ai diminué le coût de concentré de 21 centimes et produit 92% de mon lait avec ma ration de base. »

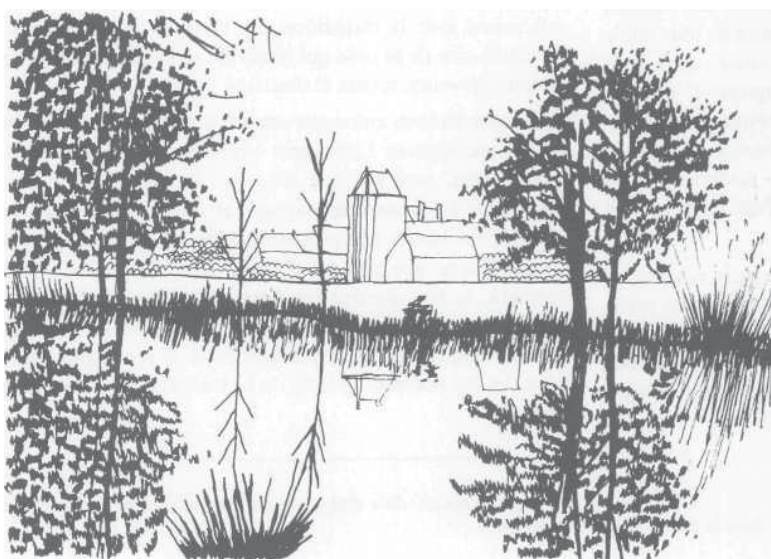
Pour atteindre un tel résultat, le bon potentiel génétique du cheptel normand a été valorisé par une forte amélioration de la qualité de la ration de base (association ray-grass anglais-trèfle blanc - RGA+TB) et du concentré fermier. Le blé a été définitivement abandonné pour l'association triticale/pois, dont les premiers essais avaient commencé dès la campagne 1992/1993. Même si le blé permettait des rendements d'environ 60-70 q (avec une fumure calée sur un objectif de 90 q), le triticale lui a été préféré pour sa rusticité qui permet, en association avec le pois, de bons rendements - malgré un peu de verse - et surtout sans aucune fumure minérale, ni traitement.

« Là aussi, je gagne du temps et de l'argent, tout en préservant mon milieu productif », tient à préciser Hubert Angot. « Je suis passé d'une fumure 120/100/140 sur le blé à 0 fumure et 0 traitement, avec, il est vrai, de bons apports de fumier (50 t/ha) sur le précédent maïs. » Un envahissement par *Rumex* est certes apparu par la suite, mais un déchaumage et une préparation du sol plus poussés semblent avoir permis de résoudre ce problème. La diminution de moitié des apports préconisés localement (150/120/180) sur le maïs a aussi été associée à cette recherche conjointe d'économie et de limitation des risques de pollution diffuse.

Dans cette même optique, le remplacement de l'atelier taurrillons par l'élevage des bœufs est aussi en cours avec la vente de 7 bœufs en 1996. Plus d'astreintes de désilage et de distribution à l'auge tout au long de l'année, mais un élevage à l'herbe valorisant les surfaces de marais et nécessitant peu de surveillance. Les meilleurs partent en septembre-octobre après une courte finition à l'ensilage d'herbe et les autres au printemps après 2 mois de finition à l'ensilage de maïs.

Priorité à l'herbe et au marais pour une meilleure cohérence agri-environnementale

L'implantation des prairies avec association RGA+TB sur une partie des terres labourables s'est réalisée progressivement, comme d'ailleurs l'ensemble des autres modifications de pratiques : 5 ha en 1993, 5 ha en 1994 et 5 ha en 1995, alors que dans le même temps le maïs est passé de 15 à 8 ha. « Cette importante transformation du système fourrager doit nécessairement se faire avec précaution, souligne-t-il, car il ne faut pas cacher que l'on doit apprendre pas mal de choses nouvelles dans la gestion de l'association et de son pâturage. »



Saint-Sauveur-le-Vicomte
dessin CB d'après photo

Les objectifs fixés à échéance de l'an 2000 visent à améliorer à la fois les conditions de travail, l'autonomie et la cohérence agro-environnementale de l'exploitation tout en maintenant de bons résultats économiques :

- une désintensification animale vers une production de 5 000-5 500 I/VL, avec poursuite de l'amélioration génétique du cheptel, non plus axée sur le rendement laitier et l'augmentation des taux, mais sur sa capacité à valoriser au mieux la ration de base ;
- une désintensification fourragère, avec diminution progressive de la sole en maïs (de 15 à 7 ha), augmentation de la surface en herbe (de 35 à 80% de la SAU) avec implantation d'association RGA+TB (au moins 15 ha) avec ensilage, pâture et foin, ainsi qu'un développement de la production de concentré fermier (association triticales+pois) ;
- une meilleure valorisation des surfaces de marais avec l'abandon de la production de taurillons et l'élevage d'une dizaine de boeufs à l'herbe (vente à 3 ans) ;
- une plus grande cohérence entre pratiques agronomiques et milieu d'exploitation, avec une forte diminution du chargement (de 2,68 à 1,25 UGB/ha) et des doses d'engrais, la diminution des sols nus hivernaux, la mise aux normes des bâtiments, la gestion de l'ensemble des prairies de marais en contrat OGAF et l'entretien des haies.

Ainsi en est-il aussi du changement de la fréquence de passage des laitières. «J'étais habitué à les faire tourner assez vite, avec un passage plus ou moins toutes les 3 semaines, alors que maintenant après l'ensilage ou la fenaison, il faut attendre près de 5-6 semaines : cela fait long. Mais comme elles peuvent rester plus longtemps, je m'y retrouve. » La perte d'une laitière pour problème de météorisation¹ est même venue sanctionner une inadvertnance dans cette gestion du pâturage lors de la première année.

La pérennité de l'équilibre RGA/TB de l'association serait encore à améliorer, même si l'humidité et l'acidité naturelle des sols la limite naturellement. Le trèfle blanc semble décrocher dès la quatrième année alors que l'objectif était d'au moins de 5 années d'exploitation. Un pâturage plus ras pourrait peut-être améliorer la situation, mais le retournement et le réensemencement après maïs/céréales avec des variétés plus agressives de trèfle sont envisagés.

Une surface supplémentaire de 20 ha en marais est passée sous contrat de gestion concertée avec le parc naturel, dans le cadre de l'opération locale. Les doses d'engrais sur cette zone sensible ont été très fortement diminuées, voire supprimées sur certaines parcelles, et les dates de fauche repoussées de 10 jours à un mois suivant les cas.

«Ma première expérience des années 91-93, durant lesquelles n'étaient engagées que mes parcelles de plus faible potentiel, m'a permis de prendre conscience qu'il était possible d'adopter une conduite moins agressive pour le milieu tout en ne pénalisant pas trop mes résultats technico-économiques. » En particulier, les problèmes de montée en graine des adventices liés à la fauche tardive ont pu finalement être contrôlés avec l'adoption d'un déprimage en avril-mai.

« Avec la désintensification fourragère de mon système, il est devenu possible que j'adopte progressivement ces pratiques sur plus de surface. Par sécurité, je garde encore actuellement 6 ha de marais hors contrat, situés en périphérie, que je dois faucher plus tôt tant que mon système fourrager sur le Haut Pays n'est pas complètement calé. »

Dans cette recherche d'une plus grande cohérence agri-environnementale, M. Angot a tenu à terminer des investissements commencés en 1989-1991 pour maîtriser ses effluents d'élevage. Intégrables en 1996 (100 UGB), ils ont été conclus dès 1995. Si le bâtiment tout couvert existant ne nécessitait pas d'adaptation particulière, le DEXEL² a cependant souligné un manque de volume de stockage de la fosse existante et la nécessité de la couvrir. « J'ai pu bénéficier de 60 % de subvention sur ces travaux (130 000 F) mais, par contre, je n'ai rien pu obtenir sur les 170 000 F investis précédemment : je ne regrette pas d'avoir anticipé mais paradoxalement je suis un peu pénalisé de m'être préoccupé un peu trop tôt de la maîtrise de mes effluents d'élevage. »

Dans le même temps, la stabulation des vaches laitières est agrandie pour améliorer les conditions d'élevage, avec un coût de 230 000 F fortement limité par une grande part d'autoconstruction, comme cela avait déjà été le cas pour la stabulation et la fosse (devis initial de l'ordre de 500 000 F), car la maîtrise des investissements est aussi maintenant l'un des objectifs essentiels d'Hubert Angot.

Pour finir, l'entretien des haies a fait l'objet d'une attention toute particulière. «Avec 13km linéaires, les haies sont devenues des éléments très importants de mon système : sans elles, pas d'abris pour les animaux, des risques de forts ruissellements avec la disparition des talus... » et en définitive un patrimoine de la zone qui risque de se perdre au détriment de tous, éleveurs, ruraux et touristes.

Mais pour Hubert, entretenir ses haies ne signifie pas broyer tout ce qui dépasse. L'étêtage à 1 ou 2 m, comme il se pratique souvent, n'est pas une solution : les arbres de haut-jet font partie intégrante du paysage et du système. Dans cet objectif, un lamier à scie a été acheté pour un montant de 45 000 F avec une aide de 10 000 F de l'OGAF d'accompagnement, le bras-porteur lui étant prêté. Si la régénération des haies n'est pas apparue indispensable au vu de leur qualité, par contre 400 m de plantations et la reconstitution de talus ont été réalisées le long de la voie d'accès à l'exploitation.

¹ NDLR : gonflement dû à l'accumulation de gaz dans la panse.

² NDLR : logiciel de « diagnostic environnement de l'exploitation d'élevage ».

Carte de visite 1996

Système laitier avec atelier bœufs

Quota de 216 000 l avec 1 UTH

45 vaches 100% Normande

Rendement de 5 000 l/VL

Vente de 7 bœufs

69 ha de SAU

dont 7 ha de céréales autoconsommées

8 ha d'ensilage de maïs

40 ha de prairies naturelles

14 ha de RGA/TB

Chargement de 1,55 UGB/ha

Avec le doublement de surface et la forte augmentation de la proportion en marais, l'entretien des parcelles et surtout le nettoyage des fossés (7 km actuellement au lieu de 3 km en 1992) ont apporté une charge de travail non négligeable. Le nettoyage des petits fossés doit se faire tous les ans avec une pelle derrière le tracteur et celui des plus gros tous les 3 ans avec un robot de curage. L'achat d'un bras porteur et d'un matériel de curage plus important est prévu à moyen terme, si M. Angot peut mettre en place, comme il l'escompte, un service d'entreprise pour répondre à une demande locale croissante.

1997 : un bilan d'étape positif et un équilibre en voie d'être atteint à court terme

La désintensification animale a porté ses fruits : la production de lait autonome atteint 92% du rendement total, les frais de concentrés ont diminué de plus de 50% pour atteindre 15 centimes/l et les problèmes de fécondité auraient nettement diminué. Avec 11 mois sur 12 de lait classé en super A, le prix moyen de vente du litre de lait à 70 g de MSU (matière sèche utile) s'établit à 2,06 F.

« Avec cette conduite moins intensive, mes vaches s'en portent d'autant mieux. Je pourrais facilement allonger leur carrière de 2 ou 3 lactations. Mais, je conserve toujours un taux de renouvellement élevé pour améliorer la génétique de mon cheptel, qui me passionne toujours autant. » Quatre taureaux issus de l'exploitation sont d'ailleurs actuellement en station de testage.

Pour ceux qui ne le considéraient plus comme une référence locale en génétique suite à sa décision de diminuer le rendement moyen, « il ne faut pas leur jeter la pierre, car c'est vrai que sur le coup cela peut paraître choquant ». De plus, sa participation aux concours locaux de vaches normandes est aussi parfois moins éloquente que par le passé. « Mes vaches à 7 000 l étaient toujours en super état et prêtes à concourir avec le coûteux régime alimentaire que je leur assurais. Maintenant c'est vrai qu'elles sont moins belles à voir, car elles n'ont plus de maïs de mars à novembre », précise-t-il avec un brin de nostalgie...

« Maintenant, mes résultats technico-économiques commencent à montrer qu'un bon potentiel génétique peut être mieux

valorisé si l'on est prêt à faire quelques concessions pour l'adapter à son contexte de production » tient-il à ajouter.

La désintensification fourragère associée à la réduction maîtrisée des doses d'engrais a permis une forte réduction des charges opérationnelles, diminuées de près de la moitié. De 1991 à 1996, le poste « charge d'engrais/ha » a en particulier diminué de 65%, passant de 1 500 F en 1991 à 920 F en 1992 pour finir actuellement à 670 F. Hubert Angot précise cependant qu'« avec ces dernières années particulièrement humides par ici, j'ai quand même dû acheter des fourrages à l'extérieur avec un chargement pourtant abaissé à 1,8 UGB/ha. Encore heureux que j'ai désintensifié, car avec 2,8 UGB/ha, je n'aurais jamais pu passer le cap financièrement ».

Malgré leur forte diminution, les charges de structure, et notamment celles de mécanisation (3 000 F/ha), limitent encore les résultats économiques même si l'efficacité du système est très bonne (49%). Le montant important de ces postes s'explique cependant par la nécessité d'un certain suréquipement permettant d'assurer à un seul UTH la réalisation adéquate des travaux culturaux et par une stratégie fiscale cherchant à limiter les prélèvements obligatoires.

L'EBE atteint maintenant 539 000 F. Avec un endettement en diminution mais qui reste élevé (48%) du fait d'une installation somme toute récente, le revenu disponible a fortement augmenté. « Quand le système se recale peu à peu et que les résultats technico-économiques commencent à être concrets, cela motive et on retrouve pleinement sa confiance. »

La période de transition entre les 2 systèmes a cependant représenté une période de trésorerie particulièrement difficile, notamment avec une diminution de la production des taurillons plus rapide que prévue et avec le prolongement du cycle pour une vente de bœufs de 36 mois.

Mais, au cours de 1994, la mise en place locale des aides à l'intensification par agrandissement, en application de la mesure agri-environnementale nationale, allait lui permettre de bénéficier des subventions correspondantes. « Ces 40 000 F par an pendant 5 ans sont alors tombés à point nommé pour conforter cette difficile transition de mon système. »

Un appui technique et un travail de groupe sans doute décisifs pour un avenir plus serein

« Au-delà des résultats technico-économiques, la démarche entreprise avec mon PDD m'a beaucoup apporté par les réflexions techniques que nous avons pu avoir avec Rémy Villiers, l'animateur de notre groupe, les formations suivies et surtout par l'appui que peut représenter un groupe d'éleveurs motivés et solidaires comme le nôtre. »

Le manque de repères et surtout de soutien local semblent être l'une des premières difficultés à assumer quand on opte pour une voie d'évolution « un peu différente de la norme ». « Même s'il n'y a pas d'hostilité avec les autres collègues, on se sent forcément un peu marginalisé. Avec les difficultés

	1992	1993
Produit brut	997 000 F	1 095 000 F
dont lait	569 000 F	550 000 F
dont viande		97 000 F
dont subvention d'exploitation	128 000 F	301 000 F
Charges opérationnelles	454 000 F	289 000 F
dont engrais/ha	917 F	674 F
Charges de structure (hors amortissements et frais financiers)	283 000 F	267 000 F
Charges de structure/ha	7 300 F	3 865 F/ha
Excédent brut d'exploitation	260 000 F	539 000 F
Efficacité (EBE/PB)	26%	49%
Part des subventions (subv./EBE)	49%	56%
Trésorerie		
Annuités	78 000 F	130 000 F
Revenu disponible (pour prélèvements et autofinancement)	182 000 F	509 000 F
Revenu		
Amortissements	107 000 F	175 000 F
Frais financiers	25 000 F	27 000 F
Résultat courant	128 000 F	337 000 F

que l'on peut rencontrer et le discours ambiant qui soutient souvent le contraire, c'est dur moralement et on en vient à douter ».

Mais « visiter les autres exploitations du groupe, discuter et échanger nos résultats permet de soutenir cette pression de l'entourage, même si je me trouve un peu excentré par rapport à presque la totalité des autres éleveurs du groupe (qui se situent sur la zone de Saint-Lô) », tient à préciser Hubert Angot.

Après cette phase de transition, le proche avenir semble devoir être consacré à asseoir le système et à en peaufiner l'équilibre agri-environnemental et économique. « Avec la mise aux normes des bâtiments, j'ai réalisé mes derniers investissements. Avec l'échange prévu en 1998, de 10 ha, j'aurai terminé de restructurer mon exploitation, avec 70 ha autour du site. Même si j'ai de nouveaux projets en ligne de mire, notamment une possible conversion bio et l'embauche d'un salarié à mi-temps, je compte faire une pause après ces 10 années bien mouvementées ! »

Comme il le souligne, cette pause pourrait permettre à Hubert Angot d'accroître sa participation à la dynamique locale, déjà engagée notamment avec son action actuelle dans la commission « Agriculture-Environnement » du parc naturel des Marais.

« Après mes études, l'évolution de mon exploitation a bien été en cohérence avec mes objectifs personnels de cette époque... mais le problème était que ceux-ci ne l'étaient pas avec mon milieu de production, résume Hubert Angot. Maintenant, je pense que je suis dans une voie plus en accord avec son potentiel. Je me suis adapté, mon système est plus souple et plus viable. »

Même s'il reconnaît facilement qu'il a fait des erreurs depuis son installation, qu'il en fera sûrement encore et que l'on ne peut pas généraliser son expérience - « les recettes remplacent trop souvent la réflexion » -, Hubert Angot tient à souligner que « pour beaucoup, avoir toujours été extensif c'est possible, mais que désintensifier cela ne l'est pas à cause des charges de structure ; eh bien, je l'ai fait, ça marche et j'en suis content. »

Orientation bibliographique sur les plans de développement durable

Diagnostic de territoire et PDD : quelques éléments de méthode.

Le diagnostic agri-environnemental d'exploitation (DAE) : quelques éléments de méthode.

Les différentes étapes pour la construction du projet : quelques éléments de méthode.

Accompagnement et évaluation des plans de développement durable, novembre 1996.

Plaquette PDD : Plans de développement durable, une expérience innovante pour une agriculture dynamique, partenaire de la nature et ouverte sur la société, février 1996.

Paysage et plans de développement durable : premier bilan des travaux réalisés en 1993.

Biodiversité et plans de développement durable, par Stéphanie Gamier, avec le concours de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Contribution à l'étude des aspects phytosanitaires et PDD, par J.N. Reboulet, ACTA, novembre 1995.

Suivi et évaluation des pratiques phytosanitaires, par J.N.Reboulet, ACTA, avril 1997.

Patrimoine et PDD, par M. Verdier.

L'observatoire photographique et les PDD, par Anne Velche, paysagiste.

L'expérience française des plans de développement durable. Dossier du séminaire de Bruxelles, 1^{er} octobre 1997.

Des agriculteurs choisissent le développement durable. Vidéogramme avec 7 reportages dans différentes régions françaises, agro-vidéo communication et témoignages écrits par Arnault Villaret, Institut de l'élevage.

Éléments pour un bilan des 255 premiers plans de développement durable : analyse des dossiers de contractualisation, par Arnault Villaret, Institut de l'élevage, mai 1998.

Les documents recensés ci-dessus sont disponibles à l'ANDA : 25, avenue de Villiers, 75017 Paris.

Tél. : 01 56 79 21 21.

Agriculture et Société, vers un développement durable. Vidéogramme. CIFAR (19, av. du Maine, 75015 Paris).

Agriculture et Société, des projets de développement durable. Vidéogramme. CIFAR.

Les plans de développement durable. Supplément au n°832 d'avril 1995 de *Chambres d'Agriculture* (APCA, 9, av. George-V, 75008 Paris)

L'agriculture durable. *Aménagement et Nature* n°117.